



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 mars 2022
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2022

6-10 juin 2022, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Audit interne et investigation

**Programme des Nations Unies pour le développement :
rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations
sur les activités d'audit et les investigations internes
menées en 2021**

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année terminée le 31 décembre 2021 et fournit un résumé des activités d'investigation menées au cours de l'année. On y trouve une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD, une présentation concise des travaux menés et des critères retenus pour établir l'opinion précitée, une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées, et un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit et les investigations internes réponde aux attentes.

Le rapport donne un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne. On y trouve aussi les titres de tous les rapports d'audit interne publiés en 2021 et les appréciations attribuées (décision 2013/24). Il y est également question de cas de fraude et de mesures prises dans les cas d'inconduite (décision 2011/22).

La réponse de l'administration au présent rapport est présentée séparément, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2006/13. Le rapport annuel du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et d'évaluation, établi conformément aux directives énoncées dans le dispositif d'application du principe de responsabilité du PNUD ([DP/2008/16/Rev.1](#)), est joint en appendice.

Par suite de la pandémie de COVID-19, le travail du Bureau s'est accompli à distance en 2021 ; les limites qui en ont résulté pour la portée des audits ont été relevées et sont indiquées dans les rapports d'audit produits.



Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre note du présent rapport, qui a été harmonisé avec ceux d'autres entités des Nations Unies¹ conformément à la décision 2020/10 du Conseil d'administration ; b) exprimer son soutien constant au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation internes du PNUD ; c) prendre note du rapport annuel du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et d'évaluation, qui doit être examiné en tant que document distinct dans le cadre du présent rapport.

¹ Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mandat	4
III. Opinion.	5
IV. Déclaration de conformité aux normes d’audit interne	6
V. Budget et personnel.	6
VI. Exécution du plan d’audit axé sur le risque pour 2021	7
VII. Mise en œuvre des recommandations d’audit	12
VIII. Principaux résultats des audits internes et des services consultatifs	12
IX. Diffusion des rapports d’audit interne	18
X. Investigations.	18

Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d’administration)

1. Rapports d’audit et rapports consultatifs publiés en 2021
2. Recommandations non suivies d’effets pendant 18 mois ou plus au 31 décembre 2021
3. Recommandations retirées en 2021, les risques ayant été acceptés ou n’étant plus d’actualité
4. Rapports d’enquête publiés en 2021, par type d’allégation
5. Indicateurs clefs de performance
6. Critères retenus pour établir l’opinion du Bureau de l’audit et des investigations
7. Charte du Bureau de l’audit et des investigations

Appendice (disponible sur le site Web du Conseil d’administration)

Rapport annuel de 2021 du Comité consultatif pour les questions d’audit et d’évaluation

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit au Conseil d'administration un résumé des activités d'audit, des services consultatifs et des investigations internes assurées par le Bureau de l'audit et des investigations en 2021 (le « Bureau »). Il contient également une opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD.
2. Les critères retenus pour établir cette opinion comprennent les résultats des audits internes réalisés en 2021, les audits des projets exécutés directement par le PNUD, l'examen des audits des projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements, le taux de mise en œuvre des recommandations formulées par les auditeurs cette année et les années précédentes, y compris les recommandations en souffrance de longue date, et les lettres d'observations relatives aux investigations. La nature qualitative des résultats des activités d'audit, des services consultatifs et des investigations a été dûment prise en compte dans l'opinion générale.

II. Mandat

3. En tant que dispositif indépendant et objectif, Le Bureau est chargé d'assurer le contrôle interne des opérations du PNUD en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficience au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, pouvoirs et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur du PNUD (voir annexe 7). Comme l'exigent les normes internationales de l'Institut des auditeurs internes, la charte a été passée en revue et précise toutes les activités et tous les domaines de responsabilité du Bureau.
4. Comme le prévoit le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, la personne responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique assez élevé au sein de l'entité pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités. Le Directeur du Bureau relève de l'Administrateur du PNUD pour ce qui est de la fourniture de services d'audit et d'investigation internes. Le Directeur est tenu de mener des audits et des investigations internes de manière indépendante, sans ingérence de la part de la direction du PNUD ou de toute autre partie extérieure. Le Bureau doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'entité.
5. Le Bureau confirme qu'il a agi en toute indépendance. En 2021, il n'a fait l'objet d'aucune ingérence dans la détermination de la portée de ses audits et de ses investigations, dans la conduite de ses travaux et dans la communication des résultats de ces travaux.
6. Tous les auditeurs ont signé la Déclaration d'intégrité, d'objectivité et de confidentialité en 2021 et ont ainsi attesté leur adhésion au code de déontologie et aux principes fondamentaux de l'Institut des auditeurs internes ainsi qu'au code de déontologie du PNUD.
7. Le Bureau met en œuvre un programme efficace d'assurance de la qualité et de perfectionnement des fonctions tant d'audit que d'investigation internes. Les enquêtes qu'il a menées en 2021 auprès de ses clients à l'issue des audits confirment la satisfaction de ces derniers.
8. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau a participé à des réunions du Groupe d'appui à la performance de

l'organisation avec les responsables d'autres bureaux de contrôle, ce qui a permis de tenir des discussions sur les recommandations en souffrance de longue date et d'autres questions importantes qui pourraient présenter un risque pour le PNUD. Le Bureau a tenu des réunions mensuelles avec l'Administrateur associé pour communiquer les résultats des audits et des investigations. Il a également tenu des réunions avec le Bureau des services de gestion et les bureaux régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue d'audits et d'investigations.

9. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, organisme de contrôle indépendant externe au PNUD, a prêté conseil à l'Administrateur dans le souci d'optimiser l'efficacité du PNUD dans ses tâches d'audit interne et d'investigation. C'est ainsi qu'en 2021, il a passé en revue le plan de travail annuel du Bureau pour 2021 et qu'il en a présenté l'état d'exécution dans des rapports trimestriels.

10. En raison de la pandémie de COVID-19, le Bureau a continué d'exécuter son plan de travail à distance en 2021. Les limites qui en ont résulté pour la portée de ses activités ont été identifiées et sont indiquées dans les rapports d'audit produits. La plupart des investigations ont été menées à distance et des missions limitées ont été effectuées sur le terrain.

III. Opinion

11. La direction du PNUD est chargée de concevoir et d'assurer le bon fonctionnement de mécanismes adéquats de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle qui soient propres à assurer la réalisation des objectifs de l'entité. Le Bureau est quant à lui chargé d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de ces mécanismes de façon indépendante, en appliquant une méthode d'estimation des risques et un plan de travail annuel axé sur le risque. L'évaluation porte sur les unités opérationnelles, les fonctions et les activités aux niveaux du siège, des régions et des pays, ainsi que sur les projets d'exécution directe, les projets d'exécution nationale et les subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le « Fonds mondial »). Les éléments qui fondent l'opinion sont détaillés à l'annexe 6.

Limites imposées à la portée des audits

12. Le Bureau a relevé certaines limites qui ont été imposées par la pandémie de COVID-19 à la portée des audits réalisés à distance en 2021, notamment dans les cas suivants :

- a) L'examen des pièces justificatives originales n'ayant pas pu être effectué, les équipes d'audit se sont appuyées sur des copies scannées ;
- b) Les rencontres avec les fonctionnaires et le personnel de l'entité soumise à audit se sont tenues virtuellement, ce qui a limité la compréhension de l'environnement de travail ;
- c) Les visites sur les sites des projets, y compris les réunions en personne avec les homologues ou les bénéficiaires locaux, n'ont pas eu lieu ;
- d) Il n'a pas été effectué de vérification physique des éléments d'actif et de l'inventaire ;
- e) Le contenu des coffres et des petites caisses n'ont pas été vérifiés ;
- f) Les technologies de l'information et des communications n'ont pas été vérifiées sur place.

13. Pour plus de détails concernant les critères qui ont fondé l'opinion générale du Bureau, voir l'annexe 6.

Opinion générale

14. Ayant examiné la portée des travaux publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, le Bureau est d'avis que les procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle décrites dans les rapports d'audit publiés en 2021 méritent l'appréciation globale de « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires ». Cela signifie que la majorité des unités administratives ou des projets soumis à audit en 2021 sont bien établis et fonctionnent correctement, mais qu'ils doivent être encore améliorés à certains égards.

IV. Déclaration de conformité aux normes d'audit interne

15. Le Bureau accomplit son travail d'audit interne en conformité avec les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ces normes ont été adoptées par les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies en juin 2002.

16. Le Bureau exécute un programme interne d'assurance et d'amélioration de la qualité comprenant l'assurance de la qualité au niveau des missions, les autoévaluations continues (y compris l'évaluation interne de la qualité, année par année, et les appréciations des clients) et l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne tous les cinq ans. À l'issue de la dernière évaluation de la qualité des services d'audit interne, réalisée en 2017, le Bureau a reçu la meilleure note (« conformité générale ») pour son respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et du code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes.

V. Budget et personnel

Budget

17. En 2021, le Bureau disposait d'un budget global approuvé de 21,82 millions de dollars financé par les ressources institutionnelles (voir le tableau 1). Ce qui exclut la part du loyer annuel qui revient au Bureau, à savoir 971 000 dollars.

18. En outre, le Bureau a reçu du Fonds mondial une subvention de 1,24 million de dollars destinée à financer les activités d'audit et d'investigation relatives aux opérations du PNUD. Cette somme a permis de couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement afférentes à trois postes d'auditeur ou d'auditrice et un poste de conseiller ou conseillère en matière d'investigation répartis entre Dakar, Istanbul, Pretoria et New York.

19. En 2021, les dépenses du Bureau (hors subvention du Fonds mondial) se sont élevées à 19,05 millions de dollars, ce qui laisse un solde non utilisé de 2,77 millions de dollars. Le solde non utilisé résulte d'économies de 1,4 million de dollars réalisées sur le budget du personnel (en raison de postes vacants) et d'une réduction de 1,3 million de dollars des dépenses de voyage due à la COVID-19.

Tableau 1
Ressources, 2021 (subvention du Fonds mondial non comprise)

<i>Catégorie</i>	<i>Budget (En millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Dépenses (En millions de dollars des États-Unis)</i>
Audit	9,65	8,80
Investigation	9,32	7,69
Gestion et appui	1,66	1,39
Assurance de la qualité	1,09	1,17
Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation	0,10	0,00
Total	21,82	19,05

Personnel

20. Au 31 décembre 2021, le Bureau comptait au total 93 postes approuvés.

Procédure de recrutement

21. À la fin de 2021, 84 de ces 93 postes étaient pourvus et neuf étaient vacants. La procédure de recrutement de sept des neuf postes vacants a été menée à terme au 31 décembre 2021, les titulaires devant intégrer le Bureau pendant le premier trimestre de 2022. En 2021, le taux moyen de vacance de postes était de 9,7 % (par rapport au taux de 7 % que le Bureau s'était fixé) et la durée moyenne des vacances était de 4,6 mois (par rapport à la durée de six mois que le Bureau s'était fixée).

22. Le Bureau a mené 12 procédures de recrutement au cours de l'année 2021 : huit personnes ont été nouvellement recrutées et quatre membres de son personnel ont été promus. Parmi les huit personnes nouvellement recrutées, cinq étaient des hommes et trois des femmes, le personnel promu se répartissant quant à lui entre une femme et trois hommes. Les 12 recrutements réalisés en 2021 concernaient 11 postes de la catégorie des administrateurs et un poste de directeur adjoint (homme) (voir tableau 2).

Tableau 2
Personnel du Bureau recruté en 2021, par sexe

<i>Sexe</i>	<i>Nouvelle recrue</i>	<i>Promotion</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
Homme	5	3	8	67 %
Femme	3	1	4	33 %
Total	8	4	12	100 %

VI. Exécution du plan d'audit axé sur le risque pour 2021

Planification des audits axés sur le risque et exécution du plan de travail annuel

23. Le Bureau de l'audit et des investigations a élaboré son plan d'audit pour 2021 après avoir procédé à une estimation exhaustive des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence au sein du PNUD, y compris les Volontaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-

Sud et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Le processus de planification participatif comprenait une série de discussions avec la direction et les responsables des bureaux concernés portant sur les résultats des modèles d'estimation des risques. Le Bureau a également consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le PNUD fasse l'objet d'un audit comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à apporter le degré d'assurance voulu tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

24. La méthode d'estimation des risques visait à les recenser, les mesurer et les classer. Des indicateurs de risque tant quantitatifs que qualitatifs ont été utilisés. Les risques ont également été classés comme étant stratégiques, organisationnels, politiques, opérationnels et financiers, conformément aux catégories de gestion du risque institutionnel adoptées par le PNUD. La sélection finale des audits peut être modifiée à l'issue de consultations avec l'administration. Pour assurer une répartition efficace des ressources, les entités classées « à très haut risque » sont généralement contrôlées tous les deux ans, celles qui sont classées « à haut risque », tous les trois ans, « à risque moyen », tous les quatre à cinq ans, et « à faible risque », tous les cinq à six ans.

25. Le plan de travail annuel approuvé pour 2021 comprenait initialement 92 missions d'audit. Il a ensuite été ajusté à 146 missions, en raison d'ajouts importants au nombre de services consultatifs et d'audits de projets d'exécution directe. Au 31 décembre 2021, le Bureau avait achevé le travail de terrain pour l'ensemble de ses 146 missions et produit 142 rapports (voir le tableau 3).

Tableau 3
Exécution du plan de travail annuel, 2021

Type d'audit	Plan de travail annuel approuvé	Plan de travail annuel révisé	Exécution du plan de travail révisé pour 2021
Services consultatifs	1	28	26
Bureau de pays	34	34	32
Projets d'exécution directe	41	63	63
Fonds mondial	7	8	8
Siège	9	11	11
Autres audits	0	2	2
Total	92	146	142*
Pourcentage			97 %

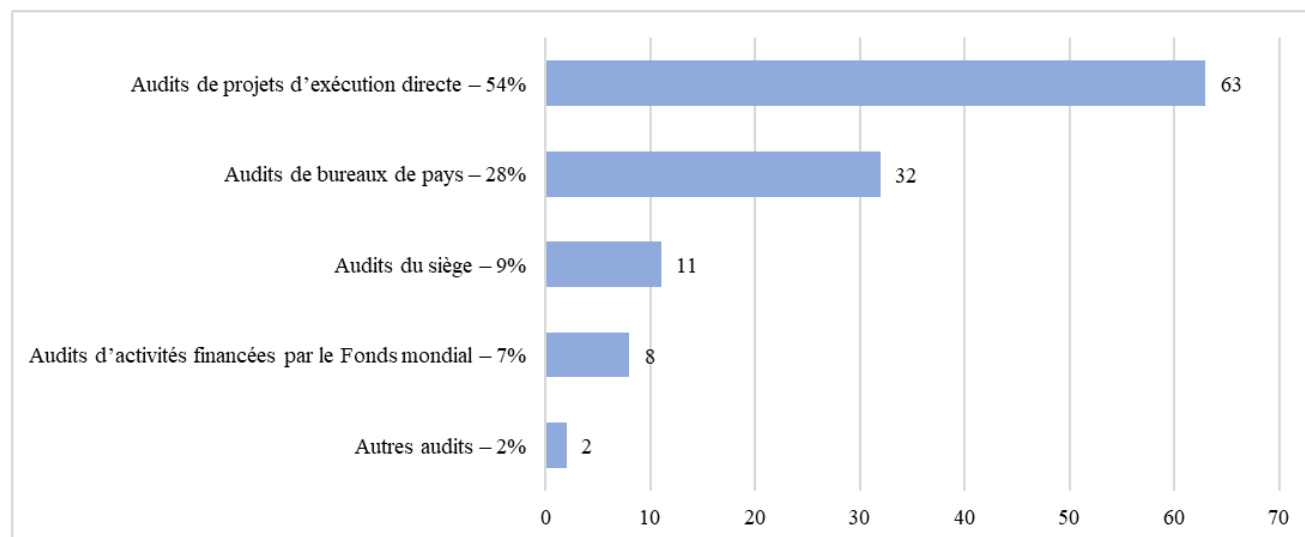
* Au 31 décembre 2021, les rapports de quatre missions (deux rapports d'audit de bureaux de pays et deux notes consultatives) étaient en attente de publication.

26. En 2021, le Bureau a publié 116 rapports d'audit et 26 notes/mémoires de services consultatifs. Les 116 rapports d'audit se présentaient comme suit : 11 rapports d'audit du siège, dont un rapport de suivi et un rapport de synthèse relatif aux audits de projets exécutés par les organisations non gouvernementales ou au niveau national (9 %) ; 32 rapports d'audit de bureaux nationaux (28 %) ; huit rapports d'audit d'activités financées par le Fonds mondial (dont un rapport de synthèse) (7 %) ; 63 rapports d'audit de projets d'exécution directe, dont quatre financés par le FENU (54 %) ; deux autres rapports relatifs à des audits juricomptables (2 %) (voir la figure 1). Les 26 services consultatifs comprenaient 15 notes pour l'examen de demandes de comptabilisation en pertes (58 %) et 11 services consultatifs dans les domaines des finances, des achats, des ressources humaines et de l'informatique

(42 %). En application de la décision 2013/24, la liste de tous les rapports et appréciations d'audit interne publiés et de tous les services consultatifs prestés en 2021 est fournie à l'annexe 1.

Figure 1

Nombres et pourcentages* des rapports d'audit publiés en 2021, par type de rapport



* Rapport (converti en pourcentage) entre le nombre de rapports publiés pour chaque type d'audit et le nombre total de rapports publiés.

27. En 2021, le Bureau a réalisé l'objectif de l'indicateur clef de performance relatif au nombre de jours nécessaires à la production des rapports d'audit, calculé à compter de la fin du travail sur le terrain, atteignant une moyenne, au regard de l'objectif de 90 jours, de 58 jours pour les audits du siège, de bureaux de pays, d'activités financées par le Fonds mondial et de projets d'exécution directe (voir le tableau 4). Des informations complètes concernant les indicateurs clefs de performance du Bureau sont présentées à l'annexe 5.

Tableau 4

Indicateur chef de performance 2021 : Nombre moyen de jours pour produire un rapport

Type d'audit	Objectif 2021	Nombre de jours*
Audits du siège	90	60
Audits de bureaux de pays	90	64
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	90	50
Audits de projets d'exécution directe	90	56

* Nombre de jours entre la fin du travail sur le terrain et la publication du rapport, par type d'audit.

28. Les dépenses combinées pour les 98 audits réalisés au niveau des pays (audits de bureaux de pays, de projets d'exécution directe et d'activités financées par le Fonds mondial, à l'exclusion de quatre audits de projets du FENU et d'un rapport de synthèse relatif au Fonds mondial) ont représenté 2,2 milliards de dollars (45 %) des 4,9 milliards de dollars de dépenses engagées par le PNUD sur le terrain en 2021. Des audits réalisés par des tiers et portant sur des projets d'exécution nationale ou sur des projets exécutés par des organisations non gouvernementales ont permis la vérification de dépenses s'élevant à 0,9 milliard de dollars.

29. Au cours de l'année 2021, le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation a examiné l'exécution du plan de travail annuel au moyen de rapports d'étape trimestriels et de réunions avec la direction du Bureau en avril, juin et novembre.

30. Par ailleurs, en vue de favoriser la coordination et l'efficacité, le Bureau a communiqué son plan de travail annuel au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

Rapports et appréciations d'audit

31. Aux fins des audits relatifs aux bureaux de pays, aux activités financées par le Fonds mondial, et au siège, le Bureau attribue les notes d'audit suivantes² : « pleinement satisfaisant », « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et « insatisfaisant », sur la base de son évaluation des processus pertinents de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est toutefois pas donné d'appréciation dans le cadre des audits de suivi, des audits financiers de projets d'exécution directe, des rapports de synthèse regroupant plusieurs audits et des audits juricomptables.

32. Sur les 116 rapports d'audit, 56 portaient sur les états financiers des projets et ne contenaient pas d'évaluation globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. Parmi les 60 autres rapports, 26 (43 %) ont accordé la note « satisfaisant », 25 (42 %), la note « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », 8 (13 %), la note « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et 1 rapport (2 %) a été jugé « insatisfaisant » (voir le tableau 5).

Tableau 5

Répartition des notes d'audit par domaine d'audit et par région, 2021

<i>Domaine d'audit</i>	<i>Nombre d'audits</i>	<i>Pleinement satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant/quelques améliorations nécessaires</i>	<i>Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires</i>	<i>Insatisfaisant</i>
Audits de bureaux de pays	32	8	16	7	1
Bureau régional pour l'Afrique	13	1	8	3	1
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	6	3	3	—	—
Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes	6	3	2	1	—
Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	4	1	2	1	—
Bureau régional pour les États arabes	3	—	1	2	—
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	7	3	4	—	—
Bureau régional pour l'Afrique	5	1	4	—	—
Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	1	—	—	—

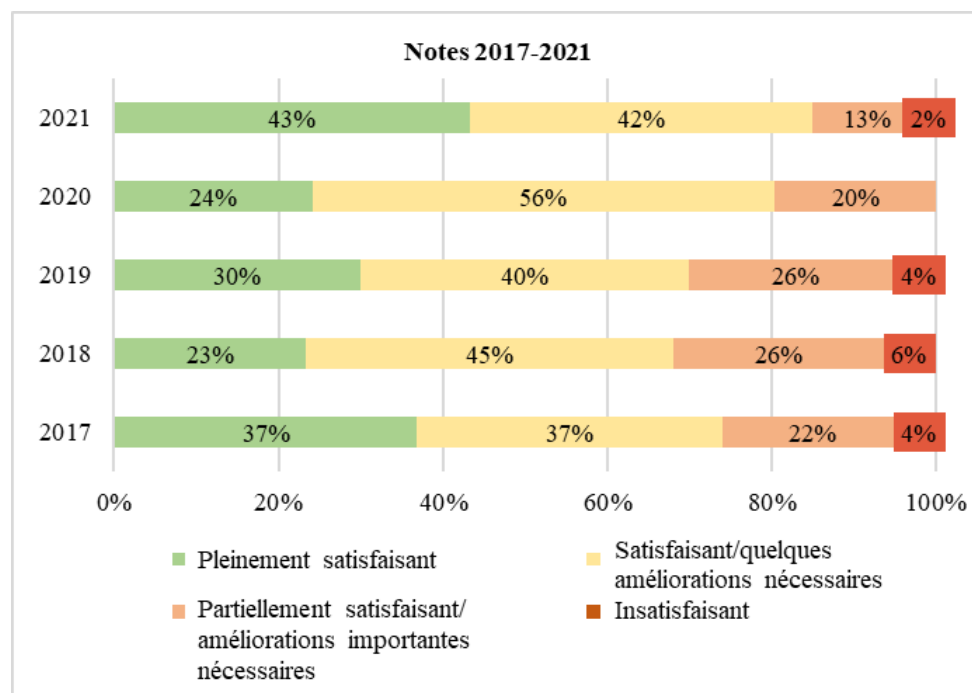
² En 2021, le Bureau a apporté un léger changement dans la dénomination de deux des quatre appréciations : « satisfaisant » est devenu « pleinement satisfaisant » et « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » est devenu « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires ».

Domaine d'audit	Nombre d'audits	Pleinement satisfaisant	Satisfaisant/quelques améliorations nécessaires	Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires	Insatisfaisant
Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	1	1	–	–	–
Audits du siège	9	3	5	1	–
Audits de projets d'exécution directe*	12	12	–	–	–
Bureau régional pour l'Afrique	4	4	–	–	–
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	1	1	–	–	–
Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes	2	2	–	–	–
Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	3	3	–	–	–
Siège	2	2	–	–	–
Total	60	26	25	8	1

* Il s'agit d'audits financiers et de contrôle réalisés au nom du Bureau par un cabinet d'audit externe. Ils portent sur les systèmes, procédures et pratiques qui interviennent dans la gouvernance, le programme et les opérations du projet.

33. La comparaison entre la répartition des notes d'audit de 2021 et celle de 2020 fait ressortir une augmentation des notes « pleinement satisfaisant », une diminution des notes « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », une légère diminution des notes « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et une augmentation des notes « insatisfaisant » (aucun rapport n'ayant obtenu cette note en 2020). La figure 2 présente une comparaison des notes attribuées depuis 2017.

Figure 2
Aperçu général des notes d'audit interne, 2017-2021



VII. Mise en œuvre des recommandations d’audit

Taux de mise en œuvre

34. Le taux de mise en œuvre des recommandations formulées à l’issue des audits externes était de 95 % au 31 décembre 2021. Ce pourcentage tenait compte de l’ensemble des rapports publiés par le Bureau entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 novembre 2021. L’ancienneté des recommandations au 31 décembre 2021 est présentée dans le tableau 6.

35. Au 31 décembre 2021, il y avait six recommandations d’audit qui attendaient d’être pleinement mises en œuvre depuis 18 mois ou plus (voir l’annexe 2), alors qu’il n’y en avait aucune au 31 décembre 2020. Sur ces six recommandations, trois étaient classées « hautement prioritaires », trois concernaient l’audit du financement accordé par le Fonds mondial au bureau du PNUD au Soudan, deux se rapportaient à l’audit de performance des centres régionaux du PNUD, et la restante concernait l’audit du bureau du PNUD en Irak.

Tableau 6

Ancienneté des recommandations en souffrance au 31 décembre 2021

Degré de priorité	Total des recommandations en souffrance	< 12 mois	12-18 mois	> 18 mois
Élevé	52	41	8	3
Moyen	91	71	17	3
Total	143	112	25	6

Recommandations retirées

36. En 2021, le directeur du Bureau a retiré huit recommandations issues de rapports d’audit publiés en 2020 et 2021. Quatre de ces recommandations ont été retirées car elles n’étaient plus applicables et les deux autres l’ont été après acceptation des risques résiduels par la direction. Ce sujet est présenté de façon plus détaillé à l’annexe 3.

VIII. Principaux résultats des audits internes et des services consultatifs

Audits du siège

37. En 2021, le Bureau a effectué 10 audits du siège et a publié un rapport de synthèse. Cinq étaient des audits de performance portant sur le Bureau régional pour l’Europe et la Communauté d’États indépendants, le système d’approvisionnement mondial, la gestion du risque institutionnel, l’égalité des genres et l’avancement des femmes, et les laboratoires d’accélération. Les six autres audits concernaient le Centre de politiques mondiales du PNUD à Séoul, les initiatives numériques décentralisées, MS-Azure, les processus de comptabilisation en pertes, et le suivi de l’audit du Fonds pour l’environnement mondial. Il y avait également un rapport de synthèse sur les audits de projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales, des entités nationales et des bénéficiaires secondaires du Fonds mondial.

38. L’audit de performance du Bureau régional pour l’Europe et la Communauté d’États indépendants, du Centre de politiques mondiales du PNUD à Séoul et des

initiatives numériques décentralisées ont abouti à la note globale « pleinement satisfaisant ».

39. Les audits de performance relatifs à au système d’approvisionnement mondial, à la gestion du risque institutionnel, à l’égalité des genres et à l’avancement des femmes, aux laboratoires accélérateurs et à MS-Azure ont abouti à la note globale « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires ». En ce qui concerne le système d’approvisionnement mondial du PNUD, la note d’audit était due à des faiblesses en matière de gouvernance, notamment l’absence d’une stratégie de gouvernance mondiale, et à des faiblesses dans la structure organisationnelle du Bureau des achats. En ce qui concerne la gestion du risque institutionnel, la note d’audit était due à des faiblesses dans les pratiques de recensement des risques et dans la mise à jour des registres de risques. En ce qui concerne l’égalité des sexes et l’avancement des femmes, la note d’audit était due à des faiblesses dans la communication des résultats en matière d’égalité des sexes. En ce qui concerne les laboratoires d’accélération, la note d’audit était due à des difficultés en matière de durabilité des projets, de gestion des droits de propriété intellectuelle et de surveillance et d’orientation aux fins de la réalisation des résultats escomptés des projets. En ce qui concerne MS-Azure, la note d’audit était due à l’utilisation sous-optimale des outils de gestion en *cloud* ou en nuage destinés à accroître la sécurité et l’efficacité des ressources institutionnelles.

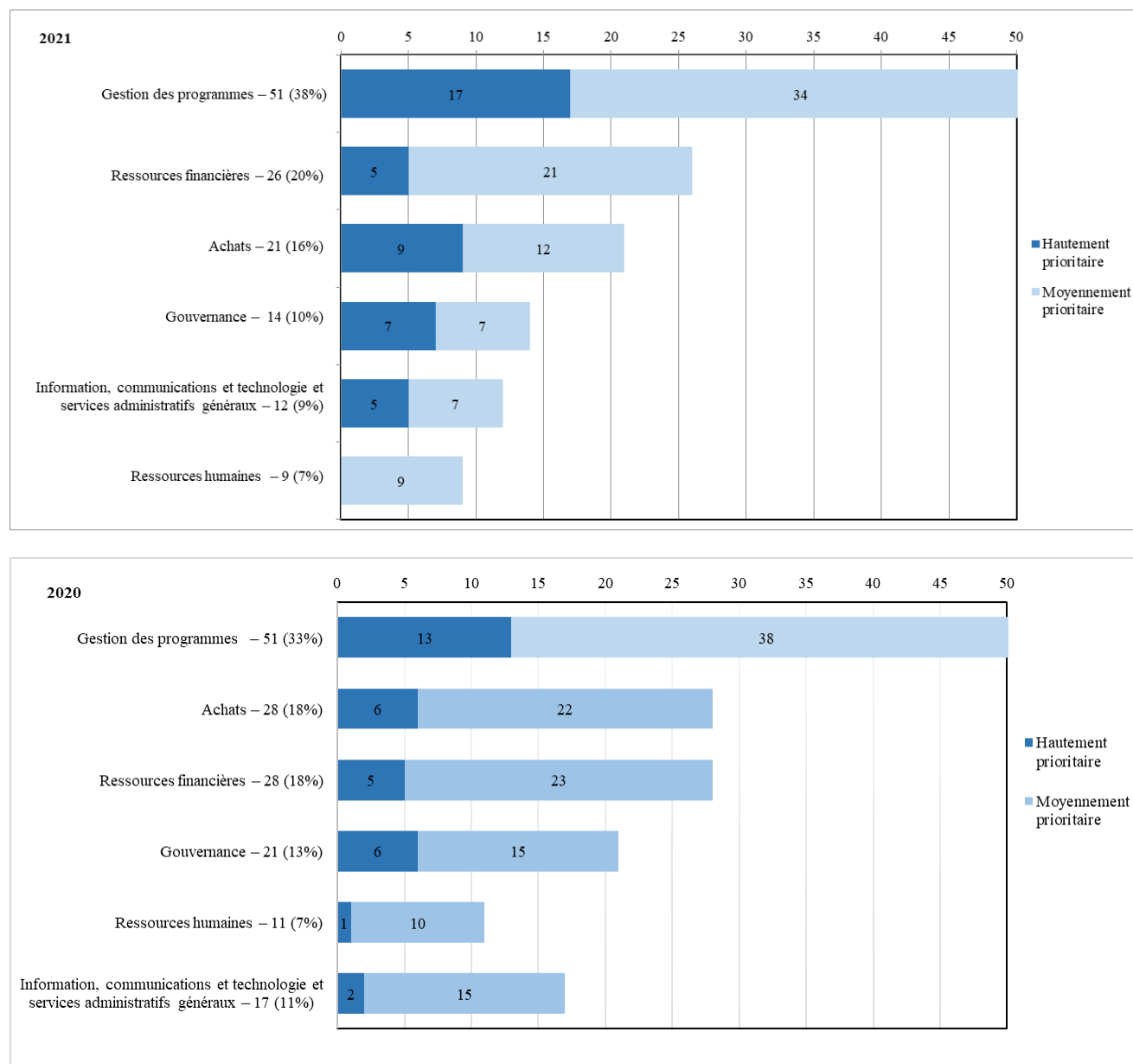
40. L’audit relatif aux processus de comptabilisation en pertes a abouti à la note générale « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Cette note d’audit était principalement due à des procédures incomplètes de comptabilisation en pertes, à des faiblesses dans ces procédures, à un suivi insuffisant des procédures comptables relatives aux pertes financières, et à des difficultés de nettoyage des données du système Atlas. L’audit a donné lieu à quatre recommandations classées « hautement prioritaire », ce qui signifiait qu’il fallait agir rapidement pour préserver le PNUD de risques importants.

41. Les 11 rapports d’audit du siège ont donné lieu à 40 recommandations, dont 12 (30 %) étaient classées « hautement prioritaires ». L’année précédente, le Bureau avait publié 10 rapports d’audit du siège qui avaient donné lieu à 50 recommandations, dont 16 (32 %) avaient été classées « hautement prioritaires ».

Audits de bureaux de pays

42. Les 32 rapports d’audit publiés en 2021 ont donné lieu à 133 recommandations, dont 43 (32 %) étaient classées « hautement prioritaires ». En 2020, le Bureau avait publié 34 rapports d’audit de bureaux de pays qui avaient donné lieu à 156 recommandations, dont 33 (21 %) avaient été classées « hautement prioritaires ». La figure 3 présente une ventilation par domaine d’audit des problèmes relevés et des recommandations formulées en 2020 et 2021.

Figure 3
Problèmes relevés et recommandations formulées en 2021 et 2020, par domaine d'audit



43. En 2021, le Bureau a relevé des problèmes importants (récurrents dans au moins cinq bureaux) dans les domaines d'audit présentés dans le tableau 7. En 2021, la gestion des programmes et des projets a continué de faire l'objet du plus grand nombre d'observations d'audit, notamment en ce qui concerne la conception et l'exécution des projets et leur supervision. En 2020 et 2021, le Bureau a formulé 289 recommandations en tout, dont 102 (35 %) portaient sur la gestion des programmes et des projets.

Tableau 7

Problèmes récurrents relevés lors des audits des bureaux de pays

<i>Domaine</i>	<i>Problèmes récurrents relevés à l'audit</i>
Gestion des programmes et des projets	Déficiences dans la conception et l'exécution des projets ; faiblesses dans la gestion des projets du Fonds pour l'environnement mondial ; surveillance inefficace des projets ; faiblesses dans la mise en œuvre d'une politique harmonisée concernant les transferts de fonds ; utilisation inadéquate des ressources ; défaut de créer des comités de projet ; exécution inadéquate des projets (26 bureaux)
Finances	Mise en œuvre inadéquate des coûts directs des projets ; non-acquittement des contributions gouvernementales aux dépenses locales des bureaux extérieurs ; faiblesse du traitement et du décaissement des paiements ; gestion inadéquate des fournisseurs ; inefficacité des mesures de recouvrement des coûts ; avances de trésorerie irrégulières (17 bureaux)
Achats	Défaut d'examen des dossiers de passation de marchés par les comités de passation de marchés compétents ; faiblesses dans les processus de passation de marchés et dans la gestion des contrats ; défaut de demander conseil au service de l'appui aux achats en cas d'achats complexes et de grande valeur ; établissement de demandes d'achat et de bons de commande non conformes aux directives institutionnelles ; faiblesses dans la mise en place d'un plan d'approvisionnement complet dans la plateforme institutionnelle (PROMPT) ; déficiences dans la sélection des vacataires (14 bureaux)
Gouvernance	Risques pesant sur la viabilité financière ; faiblesses dans la structure organisationnelle ; suivi insuffisant des objectifs du programme de pays (13 bureaux)
Ressources humaines	Processus de recrutement inefficaces ; défaut de mener à bien les évaluations de performance annuelles et les formations obligatoires ; faiblesses dans la gestion des contrats de service (7 bureaux)
Administration	Faiblesses dans le suivi et la surveillance des actifs ; gestion inadéquate des voyages ; faiblesses dans la gestion des véhicules et du carburant (6 bureaux)

Audits des activités financées par le Fonds mondial

44. En 2021, le Bureau a publié sept rapports d'audit portant sur des activités financées par le Fonds mondial (sept rapports d'audit de bureaux de pays et un rapport de synthèse). Ils concernaient la gestion des subventions du Fonds mondial dans sept bureaux nationaux, dont cinq en Afrique, un en Europe et dans la Communauté d'États indépendants, et un en Amérique latine.

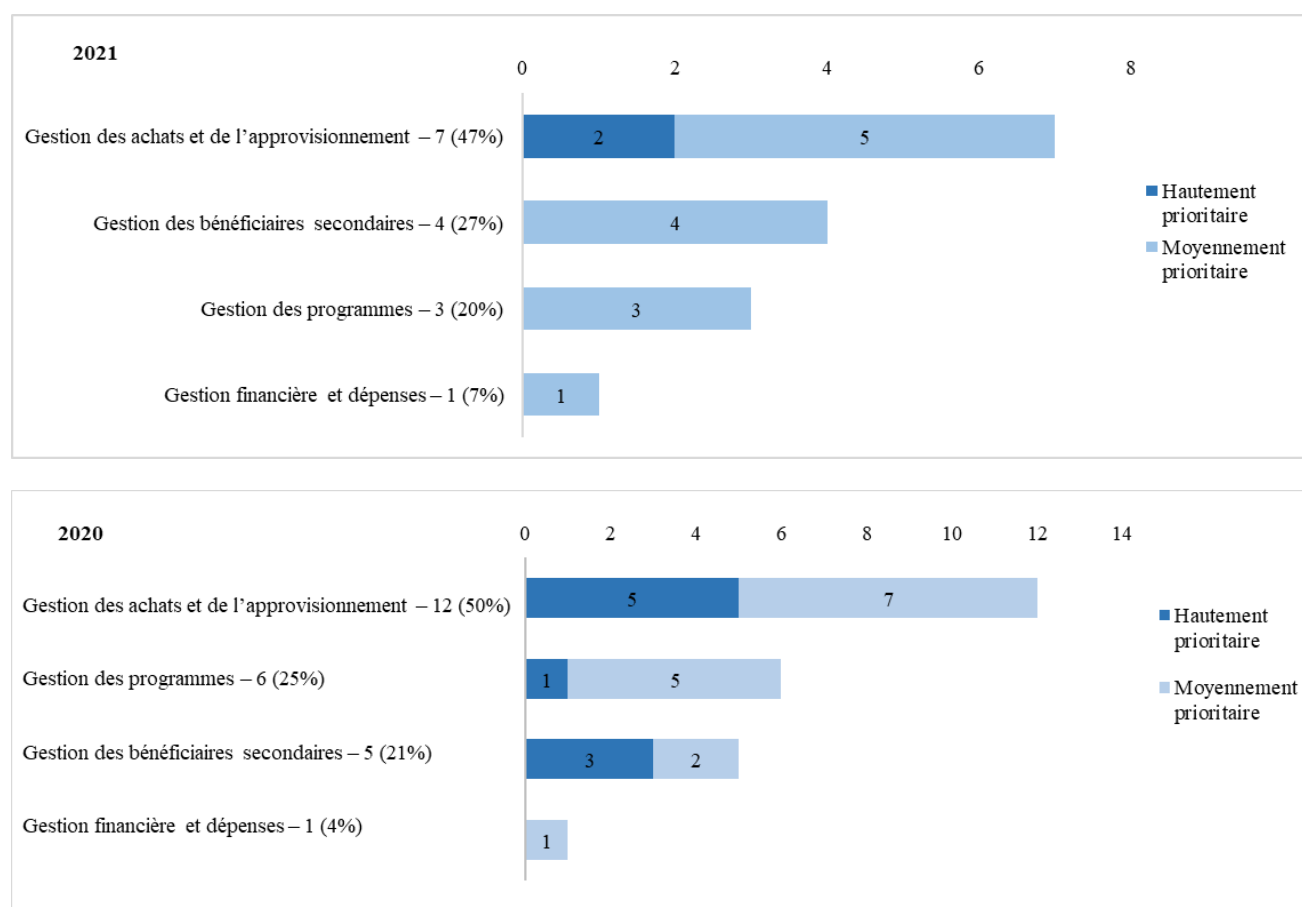
45. Les sept rapports d'audit visaient des subventions gérées par le PNUD en tant que bénéficiaire principal. Trois audits ont abouti à la note « pleinement satisfaisant »

et quatre à la note « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires ». Le rapport restant faisait la synthèse des sept autres, sans appréciation.

46. Les sept rapports d'audit contenaient 15 recommandations (deux classées « hautement prioritaire » et 13 « moyennement prioritaire », dont 7 (47 %) concernaient la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement. Les problèmes graves relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure 4. La plupart des problèmes relevés par le Bureau concernaient la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, notamment les ruptures de stock de médicaments antirétroviraux et de produits de santé, et la gestion des programmes qui accusait des retards dans la mise en œuvre des subventions, d'une part, et des mesures de gestion recommandées par le Fonds mondial, d'autre part.

Figure 4

Distribution et ordre de priorité des recommandations formulées dans les rapports d'audit interne établis en 2020 et 2021 sur les activités financées par le Fonds mondial



Audits de projets

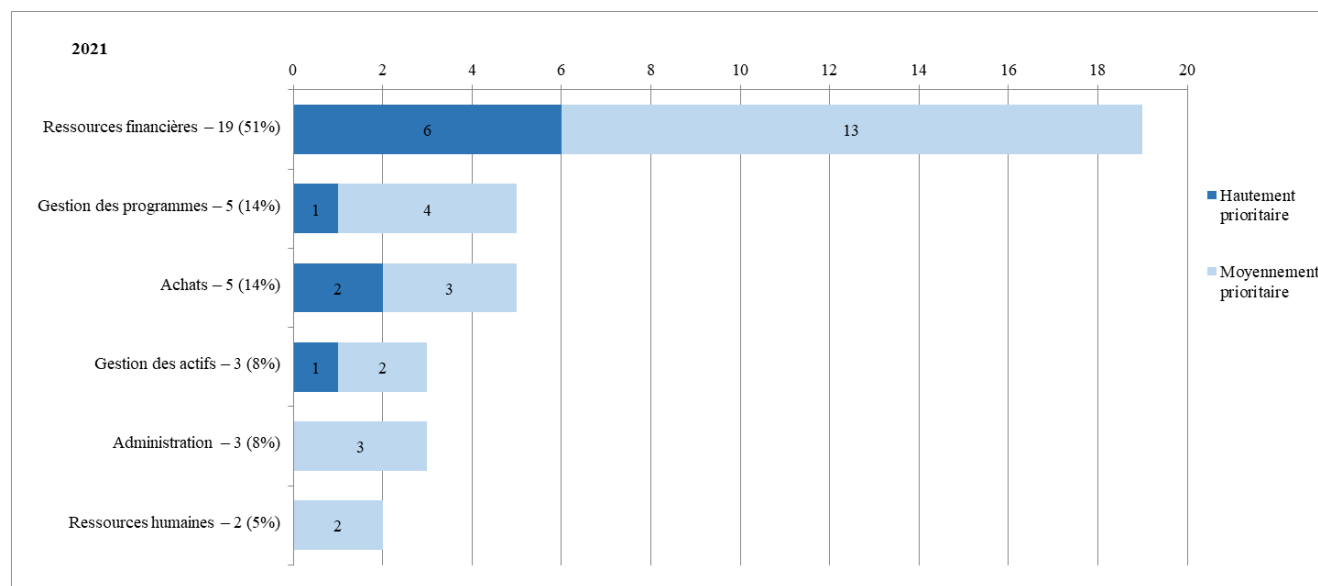
47. En 2021, 63 projets ont fait l'objet d'un audit distinct, hors le cadre d'un audit de bureau de pays, le montant total des dépenses ainsi vérifiées s'élevant à 674,8 millions de dollars. Parmi ces projets, 59 étaient exécutés directement par le PNUD, pour un coût total de 656,8 millions de dollars. Les quatre autres, exécutés directement par le FENU, se chiffraient à 18 millions de dollars.

48. Effectués par des cabinets d'audit engagés par le Bureau, les 59 audits ont abouti à 52 opinions sans réserve, six opinions avec réserve et une opinion défavorable. Les opinions avec réserve et l'opinion défavorable ont donné lieu à un constat d'anomalies financières d'un montant total net de 35,3 millions de dollars, soit 5,4 % du total des dépenses ayant fait l'objet de l'audit (656,8 millions de dollars), par rapport à 14,4 millions de dollars, ou 2,3 % du total des dépenses vérifiées (636,3 millions de dollars) en 2020. Sur le total des anomalies financières signalées en 2021, 80 % (28,3 millions de dollars) étaient liées à un projet géré par le bureau de pays du PNUD en Iraq. Parmi les 59 audits, 12 comprenaient également une évaluation des contrôles internes, lesquels ont obtenu, dans tous les cas, la note « pleinement satisfaisant ».

49. Les audits des 63 projets d'exécution directe ont donné lieu à 37 recommandations, dont 10 étaient classées « hautement prioritaire » et 27 « moyennement prioritaire ». Dix-neuf recommandations (51 %) portaient sur la gestion des ressources financières, constatant notamment des dépenses enregistrées au titre de périodes comptables incorrectes, des avances incorrectement comptabilisées au titre des dépenses, des dépenses non documentées, et des dépenses doublement comptabilisées. En 2021, 12 des 63 audits portant sur les états financiers de projets incluaient un examen de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. La figure 5 présente une ventilation par domaine d'audit des problèmes relevés et des recommandations formulées en 2021. En 2020, les 37 audits réalisés portaient tous sur les états financiers des projets, donnant lieu à 17 recommandations, dont 15 (88 %) portaient sur la gestion financière.

Figure 5

Problèmes relevés et recommandations formulées en 2021 concernant les projets d'exécution directe, par domaine d'audit



Services consultatifs et autres services d'audit

50. Poursuivant l'expansion de ses services d'audit, le Bureau a révisé son plan de travail en 2021, portant de 1 à 28 les missions prévues (voir le tableau 3), dont 26 ont été menées à terme au 31 décembre 2021. Sur les 26 prestations assurées, 12 concernaient des services consultatifs, soit une augmentation de 100 % par rapport aux six de 2020. Les 14 autres prestations étaient liées à des demandes de comptabilisation en pertes, lesquelles ont été examinées.

51. Les 12 services consultatifs comprenaient deux missions de conseil relatives au domaine des achats (module et planification des achats du système Atlas et optimisation de l'utilisation de PROMPT, outil de planification des achats à l'échelle institutionnelle). Deux prestations de services consultatifs ont pris la forme de notes d'information relatives aux ressources humaines (congé dans les foyers et modalités de passage du contrat de service au conventions nationales de services), quatre ont pris la forme de notes consultatives relatives à la gestion financière (gestion du coût direct des projets, approche harmonisée des audits financiers de transferts d'argent, radiation de la taxe sur la valeur ajoutée, examen des transactions financières du Bureau du PNUD à Samoa), et une était une note consultative concernant la gestion des actifs (actifs institutionnels confiés à des individus pour usage officiel). Il y a également eu une appréciation du caractère raisonnable de la diligence dont faisait preuve un partenaire externe. Enfin, deux notes d'information portaient sur l'information, la communication et la technologie (la riposte à la COVID dans le cadre du bureau de la gestion de l'information et de la technologie, et la mise en œuvre du système de planification des ressources institutionnelles NextGen). Voir les détails à l'annexe 1.

52. Conformément à la règle 126.17 du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD et aux politiques et procédures opérationnelles applicables aux programmes et politiques du PNUD, le Bureau a reçu et examiné 14 demandes de comptabilisation en pertes, dont neuf provenaient de bureaux de pays et cinq d'unités du siège. Voir les détails à l'annexe 1.

IX. Diffusion des rapports d'audit interne

53. Trente jours après leur publication, tous les rapports d'audit interne relevant du plan d'audit pour 2021, sauf deux, ont été rendus publics conformément à la décision 2012/10 du Conseil d'administration. Ces rapports sont disponibles en anglais sur le site Web de publication des audits du Bureau (<https://audit-public-disclosure.undp.org>). Aucune demande de révision concernant tel ou tel rapport d'audit n'a été reçue, que ce soit de l'intérieur ou d'une autre entité ou encore d'un État Membre.

54. Bien que les rapports consultatifs ne soient pas publiés, le Bureau en a fourni des copies aux cadres dirigeants et au personnel concerné.

X. Investigations

Dossiers reçus

55. Après un creux de cinq ans, le nombre de nouveaux cas a augmenté en 2020, première année de la pandémie de COVID-19. En 2021, la plupart des enquêtes ont été menées à distance en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie. Au cours de l'année 2021, le Bureau a remarqué un rebond des plaintes pour inconduite sexuelle par rapport à 2020, les chiffres retrouvant leurs niveaux d'avant la pandémie. Le Bureau a créé un bureau d'investigation à Istanbul dans le cadre d'un projet pilote visant à décentraliser la fonction d'investigation.

56. En 2021, le Bureau a ouvert 285 nouveaux dossiers et repris 281 dossiers de 2020, ce qui a porté à 566 le nombre de cas pris en charge. Il a réglé 236 de ces affaires en 2021. À la fin de l'année, 330 dossiers ont été reportés à 2022 (voir tableau 8 et figure 6).

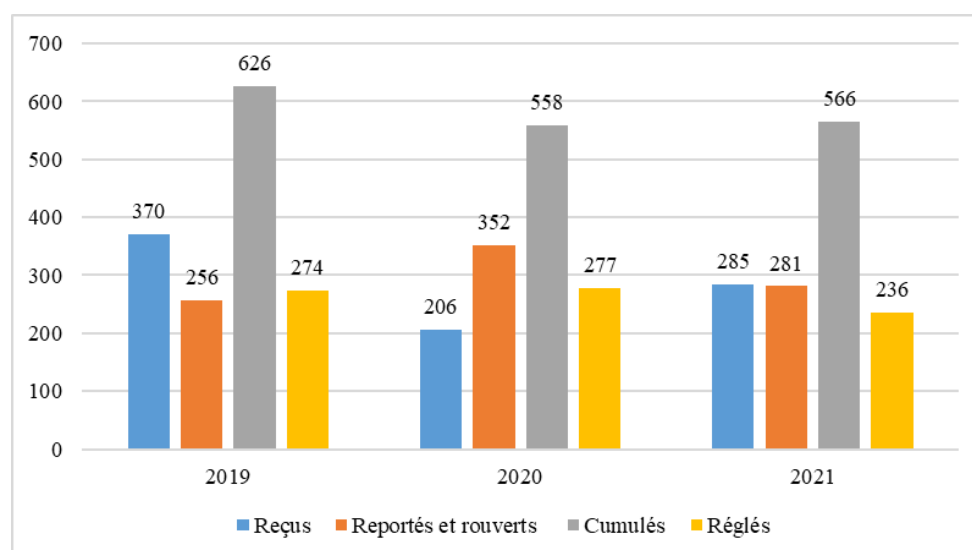
Tableau 8
Dossiers d'enquête traités en 2021

<i>État</i>	<i>Nombre</i>
Reporté de 2020 (1 ^{er} janvier 2021)	281
Reçu pendant l'année	285
Total pour l'année	566
Réglé en 2021	236
En cours (31 décembre 2021)	330

Types de plaintes

57. Dans le cadre d'une initiative visant à harmoniser les rapports annuels de contrôle entre les entités des Nations Unies³, le nombre de nouvelles affaires est présenté en cinq grandes catégories (voir figure 7 et tableau 9). Ces mêmes cas sont ensuite répartis en catégories spécifiques (voir figure 8).

Figure 6
Aperçu comparatif des dossiers reçus, réglés et cumulés, 2019-2021



³ PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Figure 7
Ventilation des dossiers reçus par le Bureau des services d'audit et d'investigation, 2021

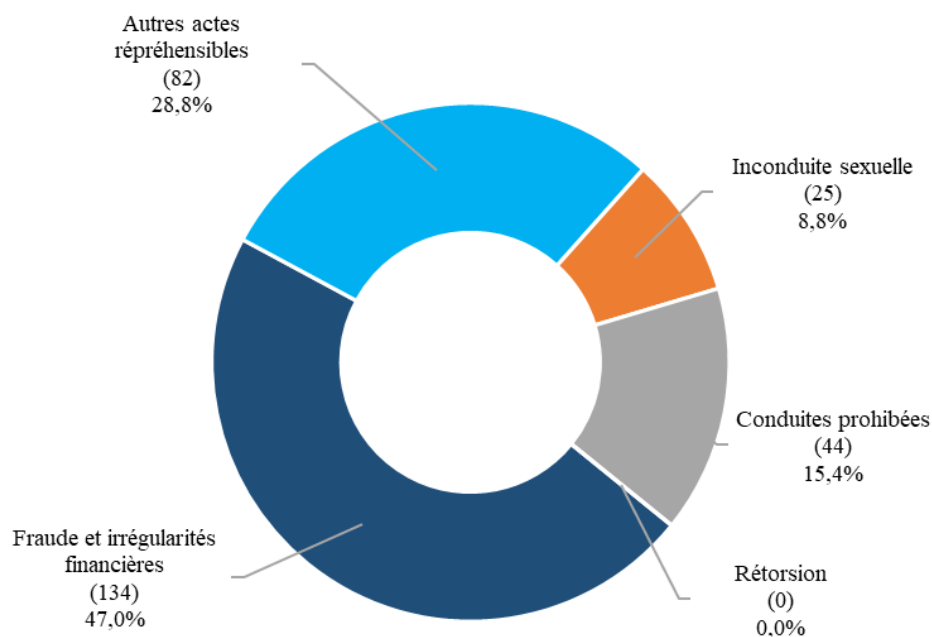


Tableau 9
Dossiers reçus par le Bureau de l'audit et des investigations, par catégorie générale, 2019-2021*

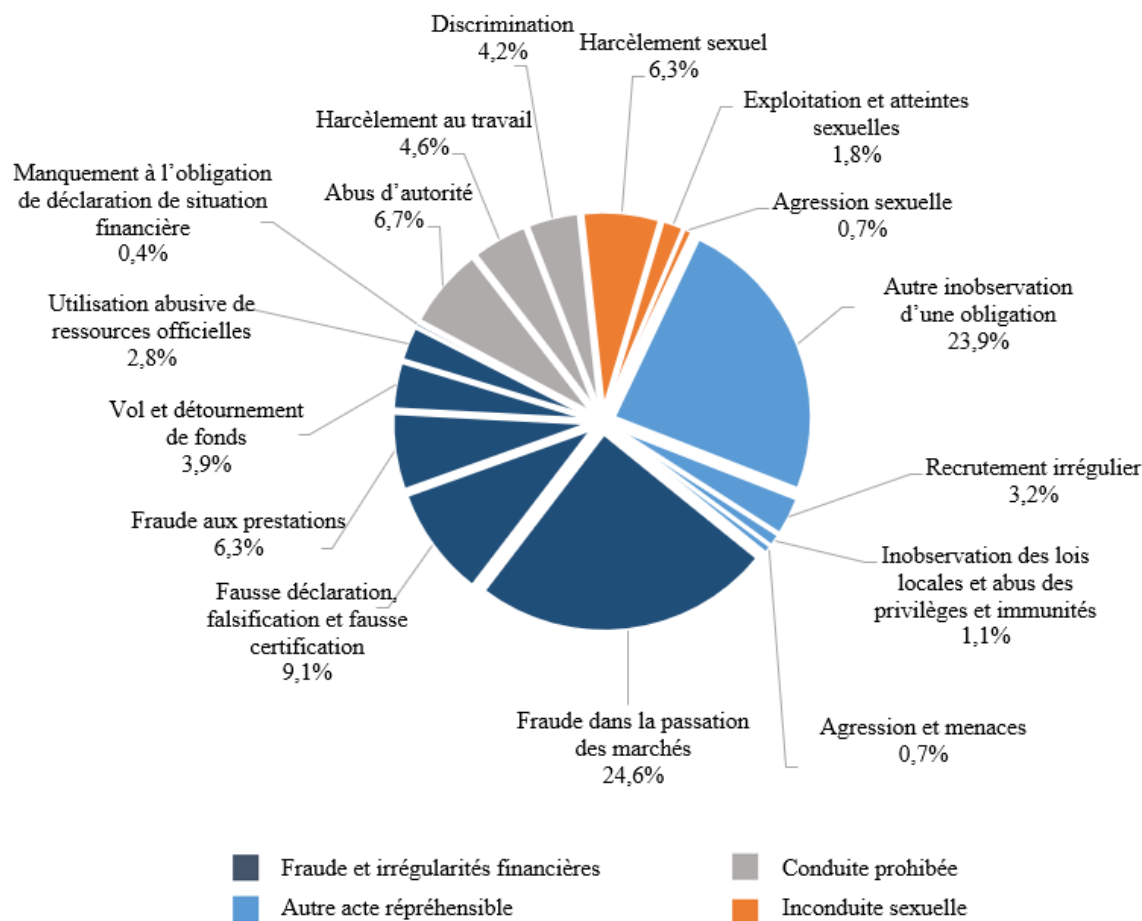
Catégorie d'allégation	Dossiers en 2019	Dossiers en 2020	Dossiers en 2021
Fraude et irrégularités financières	214	119	134
Conduites prohibées	30	31	44
Inconduite sexuelle	31	13	25
Rétorsion	1	0	0
Autres actes répréhensibles	94	43	82
Total	370	206	285

* Les plaintes pour « conduites prohibées » concernent les actes visés dans la circulaire [ST/SGB/2019/8](#) : discrimination, harcèlement et abus d'autorité. Exception faite, toutefois, du harcèlement sexuel, qui relève de l'« inconduite sexuelle ». Les « autres actes répréhensibles » s'entendent de tout fait allégué qui n'entre pas dans les catégories plus larges, mais qui pourrait néanmoins constituer une violation des règles et procédures du PNUD. Il s'agit notamment du fait de ne pas déclarer l'existence d'un conflit d'intérêts avec un fournisseur, de ne pas coopérer lors d'une enquête ou d'exercer un emploi en dehors du PNUD sans autorisation.

58. Les plaintes sont communiquées au Bureau par courrier, courrier électronique, formulaire en ligne, téléphone, communications interpersonnelles et renvois. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés, vol et détournement de fonds, utilisation abusive de ressources du PNUD, fausses déclarations, falsification de documents et fausse certification, fraude aux prestations, et manquement à l'obligation de déclaration de situation financière) constituaient

47,1 % des cas dont a été saisi le Bureau en 2021, une part en baisse par rapport aux 57,8 % enregistrés en 2020. Les plaintes relatives à l'inconduite sexuelle (agression sexuelle, harcèlement sexuel, exploitation et atteintes sexuelles) constituaient 8,8 % des cas soumis au Bureau en 2021, une part en augmentation par rapport aux 8,4 % enregistrés en 2020 (voir figure 8).

Figure 8
Types de plaintes reçues en 2021



59. En 2021, sur un total de 285 plaintes enregistrées, les plus nombreuses provenaient de la région Afrique (75), suivies par celles reçues de la région des États arabes (53), de la région Asie et Pacifique (43), de la région Europe et Communauté d'États indépendants (35) et de la région Amérique latine et Caraïbes (18). Trente-huit plaintes mettaient en cause des fonctionnaires ou d'autres membres du personnel sous contrat du PNUD affectés à d'autres entités des Nations Unies. Le Bureau a reçu 23 plaintes concernant des membres du personnel du siège (voir tableau 10).

Tableau 10
Plaintes reçues en 2021, par région

	<i>Nombre de plaintes</i>
Afrique	75
États arabes	53
Asie et Pacifique	43
Autres entités des Nations Unies	38
Europe et Communauté d'États indépendants	35
Siège	23
Amérique latine et Caraïbes	18
Total	285

Traitement des dossiers

60. En 2021, le Bureau a mené à terme 257 examens préliminaires, dont 169 ont conduit à une enquête plus approfondie et 88 (34,2 %) ont été classées sans suite à l'issue de cette phase initiale.

61. En 2021, le Bureau a réglé 148 dossiers à la suite d'une enquête. Dans 90 d'entre eux (60,8 %), les allégations se sont avérées non fondées. Sur les 58 affaires restantes, 57 (38,5 %) ont donné lieu à 55 rapports d'enquête concluant à l'existence de preuves d'inconduite ou d'autres actes répréhensibles et une affaire s'est soldée par un rapport d'établissement de préjudice financier (voir tableau 11).

62. Le Bureau s'était fixé comme indicateur clef de performance de traiter en trois mois ou moins 50 % des dossiers en cours d'examen préliminaire et en moins de 270 jours ouvrables (393 jours civils) 50 % des dossiers sous enquête⁴. Des 257 plaintes soumises à un examen préliminaire en 2021, 78,6 % ont été réglées dans les trois mois. Des 148 dossiers réglés à l'issue d'une enquête, 48,6 % l'ont été dans la limite des 270 jours ouvrables.

63. À la fin de 2021, 65 dossiers étaient en cours d'examen préliminaire et 265 étaient sous enquête.

Tableau 11
Règlement des dossiers

<i>Mesures prises</i>	<i>Nombre de dossiers, 2020</i>	<i>Nombre de dossiers, 2021</i>
Après examen préliminaire		
Classement sans suite (enquête non justifiée)	59	78
Renvoi à d'autres entités des Nations Unies	7	6

⁴ Ces objectifs sont conformes au Cadre juridique du PNUD, chap. III, sect. 1.4, aux termes duquel, dans la mesure du possible, selon la complexité d'une affaire et la disponibilité des ressources d'enquête, la période entre la date à laquelle les allégations d'actes répréhensibles sont signalées au Bureau et la fin de l'enquête ne devrait normalement pas dépasser 270 jours ouvrables. Si l'on tient compte des jours fériés de l'ONU, 270 jours ouvrables correspondent à environ 393 jours civils. C'est pourquoi le Bureau a utilisé 393 jours civils comme mesure de référence pour ses enquêtes.

<i>Mesures prises</i>	<i>Nombre de dossiers, 2020</i>	<i>Nombre de dossiers, 2021</i>
Renvoi à d'autres bureaux du PNUD	4	4
Total	70	88
Après enquête		
Classement sans suite (allégations infondées)	127	90
Suite à donner (allégations fondées)		
– Transmission au Bureau des services juridiques	27	30
– Transmission aux bureaux de pays	17	7
– Transmission au Comité d'examen des fournisseurs	32	17
– Transmission à d'autres entités	3*	4
– Transmission à d'autres bureaux du PNUD	–	–
– Délivrance d'une lettre d'options	1^	–
Sous-total (allégations fondées)	80	58
Total, dossiers réglés après enquête	207	148
Total, dossiers réglés pendant l'année	277	236
Rapports d'enquête publiés	71±	57
Rapports d'établissement de préjudice financier publiés	–	1
Lettres d'observations délivrées	5**	1

* Trois dossiers concernaient le personnel d'autres entités des Nations Unies dont les contrats étaient gérés par le PNUD.

^ Une lettre d'options est un document par lequel un membre du personnel du PNUD contre lequel il existe des preuves d'actes répréhensibles se voit offrir la possibilité de démissionner sous réserve de certaines conditions, notamment l'engagement à rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible, plutôt que de subir les conséquences d'une enquête approfondie et d'une éventuelle procédure disciplinaire.

± Soixante-et-onze rapports d'enquête ont conclu à l'existence de faits d'inconduite ou d'autres actes répréhensibles.

** Huit dossiers ayant en commun les mêmes allégations ont fait l'objet d'une même lettre d'observations.

Dossiers reposant sur des allégations fondées

64. La plupart des manquements potentiels relevés dans les 58 dossiers fondés concernaient des allégations de fraude dans la passation de marchés (21 dossiers, soit 36,2 %), d'autres inobservations d'obligations (12 dossiers, soit 20,7 %) et de harcèlement sexuel (7 dossiers, 12,1 %). On trouvera à l'annexe 4 un récapitulatif des enquêtes de 2021 ayant conclu au bien-fondé des allégations soulevées, par type d'allégation.

65. Sur 58 plaintes jugées fondées, 15 (25,9 %) concernaient d'autres entités des Nations Unies, 12 (20,7 %) provenaient de la région des États arabes, 11 (19 %) de la région Afrique, 9 (15,5 %) du siège, 5 (8,6 %) de la région Europe et Communauté d'États indépendants, 4 (6,9 %) de la région Asie et Pacifique et 2 (3,4 %) de la région Amérique latine et Caraïbes.

Inconduite sexuelle

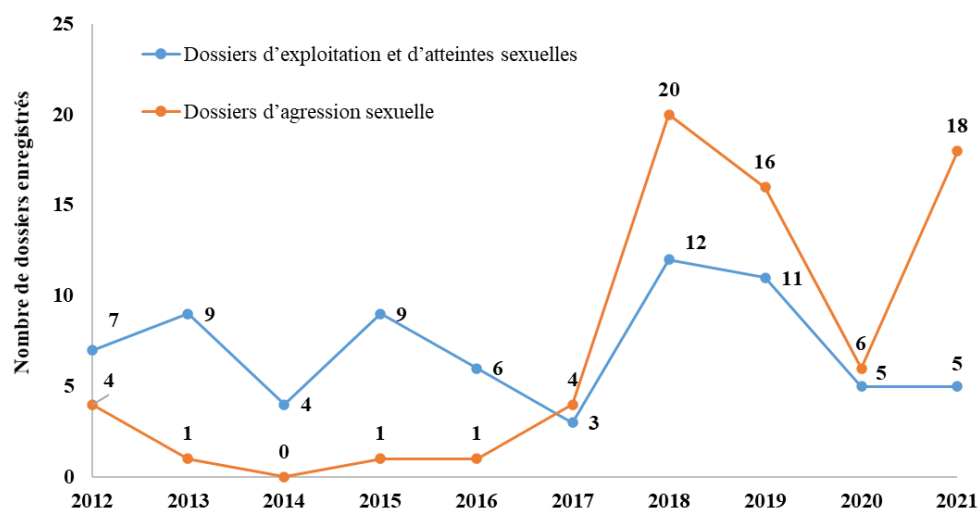
66. En 2021, le Bureau a ouvert 25 dossiers d'inconduite sexuelle (18 plaintes pour harcèlement sexuel, 5 pour exploitation et atteintes sexuelles, et 2 pour agression

sexuelle). Il s'agit d'une augmentation sensible par rapport à 2020, année au cours de laquelle le Bureau avait ouvert 13 dossiers d'inconduite sexuelle. À cela s'ajoutent 11 dossiers pendants ouverts en 2020 (5 plaintes pour harcèlement sexuel, 5 pour exploitation et atteintes sexuelles et 1 pour agression sexuelle). Le Bureau avait donc en tout 36 dossiers d'inconduite sexuelle à traiter en 2021. Voir la figure 9 pour les tendances historiques.

67. En 2021, le Bureau a conclu au bien-fondé de 9 plaintes pour inconduite sexuelle (7 cas de harcèlement sexuel, 2 cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et 1 cas d'agression sexuelle). Cela représente une augmentation de 50 % par rapport à 2020, année où le Bureau avait conclu au bien-fondé de 6 plaintes d'inconduite sexuelle (5 cas de harcèlement sexuel et 1 cas d'agression sexuelle)⁵. En 2021, le Bureau a réglé un total de 24 dossiers sur les 36 dont il était saisi en matière d'inconduite sexuelle. Il a également réglé un dossier reçu au titre d'une autre forme d'inconduite, mais qu'il a examiné sous la qualification d'inconduite sexuelle. Douze plaintes pour inconduite sexuelle ont été reportées à 2022.

Figure 9

Dossiers de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles reçus, 2012-2021



Lettres d'observations délivrées

68. En 2021, le Bureau a adressé une lettre d'observations à une unité opérationnelle à la suite d'une affaire de corruption et de fraude à la passation de marchés impliquant un fournisseur exclu et un ancien membre du personnel. Bien qu'aucune nouvelle allégation crédible de fraude n'ait été relevée, la lettre rappelait que le Bureau avait précédemment enquêté sur des allégations d'inconduite à l'encontre du fournisseur, et qu'il les avait jugées fondées. La lettre attirait l'attention sur le nombre élevé de décaissements effectués en faveur de ce fournisseur exclu dans le cadre de plusieurs projets régionaux et elle recommandait un examen de la gestion des projets associés au regard du rapport coût-avantage.

⁵ Le Bureau qualifie le dossier en fonction du type de faute alléguée au moment où la plainte est reçue. Toutefois, au cours de l'examen préliminaire ou de l'enquête, le type d'affaire peut être réévalué et mis à jour dans les documents de clôture, afin de refléter la faute qui a effectivement fait l'objet d'un examen préliminaire ou d'une enquête.

Préjudice financier et recouvrement (décisions 2014/21 et 2015/13)

69. Le préjudice financier total subi par le PNUD, tel que l'établissaient des rapports d'enquête publiés par le Bureau en 2021, se chiffrait à 395 202 dollars. Selon le Bureau de la gestion financière, le préjudice financier total établi par les rapports d'enquête soumis de 2013 à 2021 s'élevait à 8 965 562 dollars, dont 7 797 005 dollars ont été jugés recouvrables par le Bureau juridique. La part recouvrée de ce montant s'élevait à 3 803 650 dollars, soit 48,8 % de la perte totale.

Mesures adoptées dans les cas d'inconduite (décision 2011/22)

70. Les mesures adoptées par d'autres bureaux du PNUD (Bureau juridique, Bureau de la déontologie, bureaux de pays, Comité d'examen des fournisseurs et bureaux régionaux) par suite de l'établissement des rapports d'enquête sont détaillées ci-après.

71. Sur la base des 30 rapports d'enquête, relatifs à des membres du personnel, qui ont été transmis au Bureau juridique en 2021, un membre du personnel a cessé ses fonctions et un autre a été renvoyé. Une lettre a été versée au dossier de sept fonctionnaires qui avaient démissionné ou dont le contrat était arrivé à expiration avant la conclusion de l'enquête qui les concernait. Ce document attestait, en application de l'article 72 du Cadre juridique, que si les intéressés étaient restés au service du PNUD, le Bureau juridique aurait recommandé l'ouverture d'une procédure pour inconduite à leur encontre. Un membre du personnel a démissionné après avoir reçu sa lettre de mise en cause, avant l'ouverture d'une procédure disciplinaire à son encontre. Une lettre a par conséquent été versée à son dossier, en application de l'article 81 (al. a)) du Cadre juridique du PNUD. Deux membres du personnel ont été blanchis de toutes les allégations dont ils faisaient l'objet. Un dossier a été renvoyé aux autorités nationales et pourrait être rouvert et à nouveau transmis pour suite à donner en fonction de l'issue du renvoi. À la fin de 2021, 17 rapports étaient encore examinés par le Bureau juridique.

72. Par suite des six rapports que le Bureau a transmis à des bureaux de pays, sept sous-traitants ont vu leur contrat résilié. Trois sous-traitants ont été sommés de rembourser au PNUD les pertes que celui-ci avait subies, sans toutefois faire l'objet d'autres sanctions. Le rapport restant, concernant un sous-traitant ou une sous-traitante, a donné lieu à l'imposition d'une condition à toute prolongation du contrat de cette personne.

73. Sur les 15 rapports, concernant 17 cas, que le Bureau a soumis au Comité d'examen des fournisseurs en 2021, neuf ont abouti avant la fin de l'année, à la suite de quoi un vacataire et trois fournisseurs ont fait l'objet de sanctions. En outre, 16 fournisseurs visés par les rapports restants ont été soumis à une suspension provisoire dans l'attente de la décision du Comité.

74. Un rapport d'enquête a été soumis, en 2021, au Groupe consultatif des Volontaires des Nations Unies sur les mesures disciplinaires et les réclamations. Une cessation anticipée de service a été recommandée à l'encontre du ou de la volontaire mis en cause. Trois rapports d'enquête ont été transmis à une autre entité des Nations Unies. L'un concernait un sous-traitant ou une sous-traitante qui a démissionné pendant l'enquête. L'autre concernait deux membres du personnel et restait à l'examen à la fin de l'année.

Respect des normes sociales et environnementales

75. En 2021, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a enregistré quatre nouveaux dossiers, ce qui porte son total à 19⁶. Parmi ceux-ci, 11 sont des dossiers ouverts qui concernent des projets situés au Cameroun, en Colombie, en Inde, en Irak, en Jordanie, au Kirghizstan, au Malawi, à Maurice, au Mozambique et au Myanmar, et un projet relevant du Programme d'assistance au peuple palestinien. Deux dossiers, ceux du Cameroun et de l'île Maurice, sont entrés en phase de surveillance, conformément à la décision prise par l'Administrateur du PNUD en réponse aux recommandations faites par le Groupe à l'issue de ses enquêtes. Le Groupe a clos trois dossiers relatifs à des projets en République du Congo, au Panama et en Ouganda. Aucune mission sur le terrain n'a été effectuée en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré cela, le Groupe a innové pour faire avancer ses dossiers, notamment en recourant à des consultants experts locaux, à l'imagerie par satellite et aux entretiens à distance. En 2021, il a lancé un processus de mise à jour de ses directives d'enquête.

76. En 2021, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a mené des activités de sensibilisation auprès de partenaires et d'éventuelles parties prenantes dans le but de leur faire mieux comprendre sa mission, son mandat et ses activités. Il a organisé une manifestation de sensibilisation virtuelle pour des organisations de la société civile des Caraïbes avec la participation des mécanismes de responsabilisation de la Banque de développement des Caraïbes, de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement. Le Groupe a également participé à la réunion annuelle du réseau de mécanismes de responsabilisation indépendants. Il figure également parmi les membres du partenariat pour les mécanismes de règlement des plaintes et de responsabilisation, une plateforme d'apprentissage pour les mécanismes de responsabilisation à laquelle participent un large éventail d'organisations publiques et privées. Le Groupe a animé un webinaire de partenariat en décembre 2021 et a poursuivi ses activités de sensibilisation par l'intermédiaire des médias sociaux et d'autres tribunes numériques.

Prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

77. Au cours de l'année 2021, le Bureau est resté un membre actif de plusieurs groupes de travail et équipes spéciales du PNUD, y compris ceux qui s'occupent de la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du soutien aux victimes et aux survivantes et survivants, de la prévention du réembauchage de personnes contre lesquelles des allégations d'inconduite sexuelle ont été établies (le comité consultatif de la base de données Clear Check), et du traitement des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel avec les partenaires de mise en œuvre et les parties responsables sélectionnées pour les projets du PNUD. Dans le cadre de cette initiative, le Bureau a élaboré un nouveau formulaire de signalement des incidents. Ce formulaire du PNUD est destiné aux questions qui ne concernent pas son personnel, mais qui doivent néanmoins lui être signalées à des fins de contrôle.

78. En 2021, le bureau a participé à plusieurs groupes de travail techniques interentités, notamment le groupe de travail sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies. Le Bureau a

⁶ Le Groupe enquête lorsque des allégations de non-conformité aux normes et aux procédures de présélection à caractère social et environnemental adoptées par le PNUD sont soulevées par des parties prenantes affectées par des projets auxquels le PNUD est associé. Il recommande des mesures à prendre lorsqu'il y a eu défaut de conformité.

également apporté sa contribution à diverses initiatives de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles proposées par le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, notamment par le lancement d'un nouveau formulaire électronique de signalement. Dans le cadre de ce processus, le Bureau a dispensé une formation à quatre bureaux de pays du PNUD et à des collègues du Bureau lui-même désignés pour participer au programme. Il a contribué à faire connaître les mesures prises par le PNUD en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles en organisant des webinaires de formation à l'intention d'environ 1 200 personnes dans 15 pays et bureaux régionaux. En septembre 2021, par l'intermédiaire du bulletin d'information du groupe de travail sur l'inconduite sexuelle, le Bureau a diffusé à l'intention du personnel du PNUD, un podcast sur le signalement des cas d'inconduite sexuelle, dans le cadre de la série de podcasts sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.

79. Tout au long de l'année 2021, le Bureau a participé à diverses réunions d'information et évaluations du MOPAN⁷ et des donateurs et a fait connaître la position du PNUD concernant les questions d'inconduite sexuelle. Il a notamment pris part à l'élaboration d'un texte harmonisé pour parler des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel, qui devrait être utilisé de manière cohérente dans les futurs accords de financement bilatéraux des États membres participants et des entités des Nations Unies. Les négociations ont abouti à un accord sur ce texte en juillet 2021.

80. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les bureaux et entités participants des Nations Unies sont tenus de signaler les allégations crédibles d'exploitation et d'atteintes sexuelles au Secrétaire général au moyen de la base de données sécurisée en ligne iReport SEA Tracker. Au cours de l'année 2021, celle-ci a facilité le signalement de deux cas allégués d'exploitation et d'atteintes sexuelles jugés crédibles de prime abord. Le Bureau a également appliqué les directives reçues de la Coordinatrice spéciale concernant le partage des informations relatives aux allégations avec le plus haut fonctionnaire des Nations Unies dans le pays.

81. Le Bureau continue d'employer un point focal de classe P-4 pour agir en tant que représentant principal dans les enquêtes sur les inconduites sexuelles, soutenu par deux enquêteurs de classe P-3.

Autres activités d'investigation

82. En 2021, le Bureau a poursuivi la mise en œuvre d'un projet pilote portant sur les lettres d'options. Celui-ci avait été mis sur pied en 2018 en consultation avec la Directrice du Bureau des services de gestion et le Directeur du Bureau juridique. Les lettres d'options sont des instruments qui facilitent la démission de membres du personnel contre lesquels existent des preuves d'actes répréhensibles. La démission peut avoir lieu sous certaines conditions, notamment l'engagement de rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible. L'autre option consiste à se soumettre à une enquête complète et à une éventuelle procédure disciplinaire. Le Bureau a délivré trois lettres d'options en 2021. Deux d'entre elles n'ont pas abouti au règlement du dossier, mais plutôt à la poursuite de l'enquête, et le Bureau attend la réponse à la troisième.

⁷ Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales.